se à la gauche radicale et au groupe des républicains de gauche.

Les socialistes réclament un gouvernement provisoire chargé de préparer la dissolution de la Chambre

Paris, 4 juin. — Le groupe socialiste de la Chambre, après avoir longuement délibéré, a résolu, ce soir, de se rendre à la réunion de la délégation des gauches et d'y présenter un ordre du jour réclamant la constitution d'un Gouvernement provisoire chargé de lutter contre la spéculation et de préparer la dissolution de la Chambre afin de soumettre au pays un programme de redressement économique et financier.

M. Pierre Laval à l'Elysée

A 22 h. 45, M. de Chammard sort du cabinet du Président de la République. Interrogé par les journalistes, le vice-président de la Chambre déclare savoir une seule chose: c'est que le Président de la République attend ce soir encore une personnalité. En effet, à l'instant même, M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, descend de sa voiture automobile et est introduit auprès de M. Albert Lebrun.

Les crises politiques affaiblissent l'autorité de la France, déclare le ministre des Affaires étrangères

En sortant de l'Elysée, à 23 h. 30, M. Pierre Laval a fait la déclaration suivante:

— Je déplore le vote de la Chambre. Je suis attaché aux institutions démocratiques et aux libertés publiques. Pour les préserver, il faut prendre garde de ne mettre en péril, ni le crédit public, ni l'autorité de l'Etat. J'ai l'honneur, depuis plusieurs mois, de diriger la politique extérieure de la France. Dans ce domaine, plus encore peut-être que dans tout autre, il faut que notre pays soit fort. Ceux qui le représentent n'auront d'autorité que dans la mesure où son crédit sera au-dessus de toute atteinte et où son moral ne sera pas entamé.

» L'Europe est inquiète. La paix est incertaine; tout notre effort tend à l'organiser sur des bases solides. Les crises politiques répétées dans notre pays affaiblissent, à l'heure où elle est plus que jamais nécessaire, l'autorité de la France. »

M. Pierre Laval sera-t-il chargé de dénouer la crise ?

La crise ouverte par la mise en minorité du Cabinet Bouisson doit se résoudre sans délai. Telle a été manifestement la pensée du Président de la République qui, après avoir reçu à l'Elysée, la visite des ministres démissionnaires et s'être entretenu, en particulier avec M. Pierre Laval, a commencé immédiatement ses consultations politiques.

A 22 heures, M. Lebrun avait déjà conféré avec M. Jeanneney et il recevait, aussitôt après M. de Chammard, premier vice-président de la Chambre, M. Fernand Bouisson n'ayant pas encore été remplacé à la présidence.

Dans les milieux politiques, on considérait généralement que M. Pierre Laval était le plus qualifié pour dénouer cette crise exceptionnelle, grâce à la sympathie dont il jouit dans tous les groupes de la Chambre, à l'autorité qu'il s'est acquise au Ministère des Affaires étrangères par la prudente habileté dont il a fait preuve à tous les postes qu'il a occupés durant sa carrière parlementaire.

M. Pierre Laval estime que M. Fernand Bouisson est le plus qualifié pour former le nouveau Cabinet...

Nul homme ne reste plus qualifié que mon ami Fernand Bouisson pour assumer les lourdes responsabilités du pouvoir dans les circonstances actuelles. Sa fonction de président de la Chambre qu'il exerce depuis neuf ans, témoigne de son autorité ; il reste l'arbitre naturel des partis.

Je comprends les hésitations du Parlement lorsqu'il s'agit de renoncer momentanément à certaines de ses prérogatives. Mais le Parlement a déjà compris qu'après cette double crise, il ne saurait se dérober plus longtemps à son devoir. Après la proclamation du scrutin, la manifestation éclatante de sympathie dont le président Bouisson a été l'objet prouve que ce vote n'a eu, à aucun degré, un caractère personnel. J'ai donc vivement insisté auprès du chef de l'Etat pour qu'il fasse de nouveau appel à M. Fernand Bouisson.

...mais l'ancien président de la Chambre décline l'offre du Président de la République et lui conseille de faire appel à M. Jeanneney

A minuit, M. Fernand Bouisson, appelé pour la seconde fois dans la soirée à l'Elysée par M. le Président de la République, a fait aux membres de la presse la déclaration suivante :

— Le Président de la République m'a demandé de constituer le Cabinet. Je n'ai pas cru pouvoir accepter en raison du vote de la Chambre étant donné que le Président de la Chambre est descendu de son fauteuil, pour essayer de constituer le gouvernement. J'ai conseillé à M. le Président de la République de faire appel au président du Sénat pour tenter la même expérience.

ON CROIT QUE FINALEMENT C'EST M. LAVAL QUI DÉNOUERA LA CRISE

A minuit, le Président de la République a décidé de suspendre les négociations. Le chef de l'Etat reprendra celles-ci mercredi matin en faisant appel à M. Jeanneney.

Si, comme il est vraisemblable, le président du Sénat se recuse, en raison de son état de santé, il y a tout lieu de croire que le Président de la République mandera à l'Elysée, M. Pierre Laval et qu'il insistera auprès de lui, d'une manière particulièrement pressante, pour lui faire accepter cette fois la mission de constituer le Cabinet. En raison de la nécessité qu'il y a de mettre un terme au plus tôt à la crise gouvernementale actuelle, le chef de l'Etat priera M. Pierre Laval de faire toute diligence pour que son Cabinet soit constitué dans la journée même et puisse se présenter devant les Chambres dès jeudi.

Le désarroi de la Chambre

On ne peut tirer une conclusion nette du scrutin

Des conversations qui ont lieu dans les couloirs de la Chambre aussitôt après la chute du Gouvernement, il apparaît que cet événement a produit dans la plupart des groupes politiques un profond désarroi et a jeté la confusion dans toute l'assemblée. Les divergences de vues se sont d'ailleurs manifestées toute la journée au sein des groupes, en particulier chez les radicaux.

En acceptant le renvoi des interpellations, la Chambre a marqué qu'elle comprenait l'urgence d'apporter remède à la situation par un Gouvernement de large union mais ensuite elle a repoussé les pleins pouvoirs, ce qui montre la difficulté de faire admettre cette formule sans apporter quelques précisions sur l'utilisation qui en sera faite.

On ne pouvait en tout cas tirer une conclusion nette du deuxième scrutin, dans lequel l'Assemblée s'est partagée en deux fractions presque égales en dehors d'une soixantaine d'abstentions. D'une part, en effet, les communistes, les socialistes et une partie des groupes voisins jusqu'aux radicaux, ainsi que quelques voix isolées du centre et de la droite ont voté contre le Cabinet. D'autre part, une fraction des radicaux, de la gauche radicale et quelques groupes voisins avec la plupart des membres du centre et de la droite ont soutenu le Gouvernement.

La délégation des groupes de gauche n'a pris aucune décision

Paris, 4 juin. — La réunion de la délégation des groupes de gauche s'est terminée un peu après une heure du matin. Aucune décision n'y a été prise.

La journée annuelle des malades à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre

(Mond. Photo-Presse).

LA SORTIE DES MALADES SUR DES BRANCARDS

Un pont suspendu s'effondre et cause deux morts

Auxerre, 4 juin. — Le pont suspendu de Villevallier-sur-l'Yonne, s'est effondré mardi matin au passage d'un camion. Deux personnes ont été tuées.

— Cinq enfants ont été tués par l'explosion d'un obus trouvé dans un champ près de Vilna (Pologne).

Une explosion dans une usine à Riom fait deux morts et dix blessés

Clermont-Ferrand, 4 juin. — Une grave explosion s'est produite à l'usine Pabquier, à Riom. Elle a fait deux morts et une dizaine de blessés.

Le Conseil des ministres

Paris, 4 juin. — Le Conseil de Cabinet s'est tenu à 9 h. 30, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fernand Bouisson, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, qui a donné communication à ses collègues de la déclaration ministérielle.

A l'issue du Conseil de Cabinet, les membres du Gouvernement se sont réunis en Conseil des ministres. Ils ont approuvé à l'unanimité les termes de la déclaration, dont lecture sera donnée à la Chambre par M. Fernand Bouisson, et au Sénat par M. Pernot. Le Conseil a également approuvé le texte du projet accordant au Gouvernement une délégation de pouvoirs. Le projet de loi sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

M. Pierre Laval a mis ensuite le Conseil au courant des négociations en cours.

Le Conseil a décidé que les membres du Gouvernement, jusqu'à nouvel ordre, n'assisteront à aucune cérémonie ni à aucune manifestation.

Les premières délibérations qui ont été tenues mardi matin par le Gouvernement ont été assez courtes. On précisait à l'issue du Conseil que le projet de loi sur les pleins pouvoirs, qui sera déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre, est surtout destiné, dans l'esprit du président du Conseil, non pas à réduire strictement les dépenses, mais à réprimer les abus.

Ce projet, qui est à peu près analogue à celui qui avait été déposé par M. Pierre-Etienne Flandin et dont le détail des articles a déjà été voté jeudi dernier par la Chambre, a pour but de réaliser l'assainissement financier, la reprise économique et la consolidation du crédit public.

Le Gouvernement n'a pas l'intention de majorer les impôts, mais d'en réduire certains et notamment ceux qui pèsent sur les bouilleurs de cru. Le projet permettra de régler rapidement par voie de décrets les questions intéressant le commerce et l'agriculture. C'est ainsi que les questions du blé, du vin et du lait seront rapidement résolues par décrets, ainsi que celles relatives à la taxe sur les spectacles et aux billets de fonds.

On soulignait, par ailleurs, que les anciens combattants ne seraient pas frappés et que s'ils devaient l'être ce ne pourrait être qu'en dernier lieu.

D'autre part, l'interdiction pour les membres du Gouvernement de participer à des manifestations n'est que temporaire et sera vraisemblablement rapportée dans le délai d'un mois. Si, comme il est probable, la Chambre vote ce soir le projet des pleins pouvoirs, la Commission des finances du Sénat pourra être à même d'en délibérer dès demain.

M. TITULESCO A PARIS

Paris, 4 juin. — M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, est arrivé mardi matin, à Paris. Il s'est entretenu avec M. Laval, de 12 h. 15 à 13 h. 10. Ils ont procédé à un large échange de vues sur le projet de pacte danubien, sur le projet de pacte oriental, sur les contestations juridiques élevées par l'Allemagne au sujet du pacte franco-soviétique. Les deux ministres se sont informés mutuellement et ont ajusté leurs points de vues respectifs. M. Titulesco a repris le train à 19 h. 50 pour Bucarest.

Un chef égoutier avait été entraîné par le flot lors de l'orage du 28 mai à Paris

Paris, 4 juin. — La direction du Service des égouts à la Préfecture de la Seine signalait, hier matin, à M. Lang, commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Martin, la disparition, depuis le 28 mai, d'un chef égoutier, M. Albert Worms, 42 ans, 159, avenue du Dauphiné, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne).

Les détails de l'enquête menée par les services de la Préfecture de la Seine avaient, en effet, permis d'établir que M. Worms avait dû être entraîné par le flot au cours de l'orage du 28 mai, dans une galerie souterraine du 10me arrondissement où il travaillait.

M. Worms, ce jour-là, était descendu avec son équipe dans un égout qui longe la rue Bichat. Ses hommes, qui étaient restés groupés, remontèrent peu après, mais leur chef, qui s'était éloigné vers la rue Alibert, n'avait pas reparu.

Or, c'est prévenus de la violence de l'orage par leur camarade resté sur le trottoir, que les égoutiers étaient remontés. Dans la galerie, l'eau s'était, en un clin d'œil, élevée à un niveau inquiétant et tout permit de croire que le chef d'équipe avait été surpris par le flot.

Ces craintes allaient, hélas ! s'avérer justes puisque, tandis que les recherches recommençaient, le corps de l'infortuné M. Worms fut retrouvé dans les bassins de désensablement de Clichy.

Son corps, roulé de galerie en galerie, avait atteint le collecteur des coteaux, puis le grand collecteur et avait été finalement jeté dans les bassins de désensablement des eaux d'égouts.

Une proposition de résolution de MM. Bardon et Desprez-Potié pour la représentation proportionnelle

Paris, 4 juin. — MM. Bardon et Desprez-Potié, membres de la gauche radicale, ont déposé une proposition de résolution invitant la Commission du suffrage universel à rapporter, dans le délai de cinq jours, les propositions de loi tendant à l'élection des députés au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle.

D'autre part, MM. Bracke et Graziani, socialistes, vont reprendre la proposition de M. Frossard, tendant à instituer la représentation proportionnelle.

UN HOMME TUE SA FEMME DEVANT SES DEUX ENFANTS A ORAN

Oran, 4 juin. — Le puisatier Navarro Lorenzo a tué sa femme à coups de manche de pioche devant ses deux enfants. Le meurtre accompli, il a forcé ses derniers à l'aider à placer leur mère sur le lit, à laver le parquet où s'étalaient des plaques de sang.

Le criminel s'est ensuite constitué prisonnier.

JOURNAL DE ROUBAIX — LETTRE DE BRUXELLES

Le Vatican et la Belgique

BRUXELLES, 4 JUIN 1935.

Les délégués de l'Association des Journalistes catholiques de Belgique viennent d'être reçus par le Souverain Pontife, auquel ils ont remis la somme de 232.822 fr. 55, montant de la souscription annuelle qu'ils recueillent pour les œuvres pontificales. Malgré les lourdes charges qui pèsent de plus en plus sur eux, les catholiques restent fidèles à cette tradition du Denier de Saint-Pierre. « Ce qui anime nos souscripteurs, ont dit les journalistes au Saint-Père, c'est l'amour du Pape ». En effet, le Vatican n'a jamais cessé d'être pour les catholiques belges, le pôle vers lequel s'orientent leurs espérances. Cela ne les a pas empêchés d'être de bons et d'excellents citoyens. Jadis, leurs adversaires aimaient à leur reprocher qu'ils étaient les serviteurs d'un Souverain étranger. On est revenu de cette fausse compréhension de l'autorité pontificale. Depuis que toutes les grandes puissances n'hésitent plus à nouer ou à renouer des relations avec le Saint-Père, bien des préjugés sont tombés. Il n'est plus ni de libéraux, ni de socialistes, ni d'incroyants de bon sens pour reprendre les attaques passionnées et injustes du passé. Les socialistes eux-mêmes parlent avec respect de « Rerum Novarum » et de « Quadragesimo Anno » et ils trouvent même dans ces fameuses encycliques une raison de plus de collaborer avec M. Van Zeeland, qui ne cache pas son adhésion à ces encycliques.

Que les Papes aient mérité l'affection des Belges, deux faits l'établiront. Quand, il y a 60 ans, un certain groupe de catholiques méritants et influents, soulevèrent la question de la Constitution belge, pensant que ses libertés étaient contraires à l'esprit de l'Eglise, ce fut Léon XIII qui trancha le conflit qui menaçait d'être grave. Il se rangea du côté des partisans de la Constitution en donna des précisions qui rassurèrent les consciences.

Deuxième fait. Quand le thomisme apparut au Vatican, comme l'école par excellence de la philosophie et de la religion, ce fut un prêtre belge, l'abbé Mercier, qui devait devenir le grand cardinal, qui fut choisi pour diriger la première chaire universitaire où la grande science devait être professée. Et ce fut, une ville belge aussi, Louvain, qui vit s'ouvrir cet enseignement qui s'est étendu depuis au monde entier.

Faut-il rappeler encore que ce fut le Roi-Chevalier, Albert, qui, avec un tact, une discrétion et aussi un art consommé de diplomate, établit le premier pont entre le Vatican et le Quirinal, entre le Pape Pie XI et le Roi d'Italie et Mussolini ?

Ces grands faits pris au hasard, dans l'histoire contemporaine, montrent combien sont irréductibles et sincères les liens qui unissent la Belgique avec le Vatican et que les journalistes catholiques et leurs souscripteurs viennent encore de mettre en lumière.

S...

Le tirage de la Loterie coloniale belge

Mardi soir, a eu lieu au Cirque de Bruxelles le tirage de la Loterie Coloniale (série azur).

Les billets se terminant par le chiffre 0 gagnent 100 francs.
Les billets se terminant par les chiffres 69 gagnent 250 francs.
Les billets se terminant par les chiffres 426 gagnent 500 francs.
Les billets se terminant par les chiffres 671 gagnent 1.000 francs.
Les billets se terminant par les chiffres 460 gagnent 2.500 francs.
Les billets se terminant par les chiffres 3.663 gagnent 5.000 francs.
Les billets se terminant par les chiffres 9.434 gagnent 10.000 francs.
Les billets portant le n° 47.432 gagnent 35.000 francs.
Les billets portant le n° 72.730 gagnent 50.000 francs.
Les billets portant le n° 07.923 gagnent 75.000 francs.
Les billets portant le n° 07.901 gagnent 100.000 francs.

Un lot de 200.000 francs est gagné par chacun des billets suivants:

74.585, série B — 21.141, série H
22.191, série M — 97.652, série A
85.992, série E

Les numéros suivants gagnent chacun un million:

58.549, série K — 01.667, série D
21.996, série K — 03.147, série M
01.898, série M

Le gros lot de 2.500.000 francs est gagné par le n° 98.820 de la série E.

Un lot de consolation de 10.000 francs est gagné par les numéros 58.549, 01.667, 21.996, 03.147 et 01.898 des séries non désignées au tirage des lots d'un million.

Un lot de consolation de 50.000 fr. est attribué au n° 98.820 des séries autres que la série E qui, elle, gagne le gros lot.

Un bureau de poste cambriolé près de Versailles

Versailles, 4 juin. — La nuit, des malfaiteurs se sont introduits par effraction dans le bureau de poste auxiliaire de Glatigny, faubourg de Versailles. Après avoir dérobé, dans le bureau de poste une grande quantité de timbres-poste, de quittance, d'assurances sociales, etc., les cambrioleurs ont pénétré dans les appartements de la receveuse, Mme Monestier, et ont emporté une somme de 4.000 fr. en numéraire et une vingtaine de mille francs de bijoux.

La mort suspecte d'un docteur provoque une enquête du Parquet d'Arras

Le Parquet d'Arras a ouvert une enquête au sujet de la mort du docteur Albert Trannoy, de Bertincourt, décédé dimanche.

Un confrère du docteur Trannoy refusa de délivrer le permis d'inhumer, ce qui motiva l'intervention du Parquet qui a commis un médecin-légiste aux fins d'autopsie. Cette opération a eu lieu hier, mais on n'en connaît pas les résultats.

Une organisation de paris clandestins aux courses est découverte à Amiens

La Sûreté nationale, en collaboration avec la police, a mis la main sur une importante organisation de paris clandestins aux courses qui fonctionnait à Amiens. Six personnes sont inculpées: les sieurs Deparcy père et fils, Garette, Auger, Patoux et Nève. Chez les Deparcy, une somme de 56.000 fr. d'enjeux a été saisie.

Dernière Heure

La fermeture des magasins à Paris et dans la banlieue

Paris, 4 juin. — Dans la soirée, on déclarait à la Préfecture de police qu'il était impossible de donner le pourcentage des établissements qui ont fermé pour obéir à l'ordre de grève. Il y a peu de fermetures dans le centre de Paris ; elles ont été plus nombreuses en banlieue. A aucun moment, on n'a signalé d'incidents graves. Des manifestants se sont promenés avec des banderoles invitant leurs collègues à fermer leur magasin. Au total, pour la journée, environ 80 arrestations ont été opérées pour refus de circuler et entrave à la liberté du travail ; aucune d'elles n'a été maintenue.

Un pont suspendu tombe dans l'Yonne

Deux noyés

Auxerre, 4 juin. — A Villevallier, un pont suspendu sur l'Yonne s'est écroulé au moment du passage d'un camion monté par les frères Gay, entrepreneurs de transports à Bellefontaine (Jura). Les deux automobilistes ont été noyés.

La réduction des loyers des baux commerciaux

Aix-en-Provence, 4 juin. — La Cour d'appel d'Aix vient de rendre relativement à la réduction des loyers des baux commerciaux, un arrêt susceptible de faire jurisprudence. Il s'agissait de l'appel interjeté par le gérant d'une brasserie, à Cannes, qui estimait insuffisante la réduction de 20 % qu'il avait obtenue devant le Tribunal de Grasse. La Cour a été également de cet avis et, dans son arrêt, a stipulé qu'en raison des difficultés économiques actuelles, il importait de faire une application encore plus large de la loi du 12 juillet 1933. En conséquence, elle a fixé à 43.000 fr. le loyer fixé par le bail à 83.000 francs, soit une diminution de 50 % environ.

Le tremblement de terre de San Pedro Actopan au Mexique

400 victimes

Mexico, 4 juin. — Après la trombe qui s'est abattue sur San Pedro Actopan, le village est couvert d'une couche de boue de cinquante centimètres qui rend la circulation très difficile.

Le nombre des victimes, difficile à évaluer, s'élèverait à quatre cents.

Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

La Commission du championnat de France professionnel

Paris, 4 juin. — La Commission du championnat de France professionnel de football pour la saison prochaine a été composée comme suit:

1° Membres désignés par les clubs: MM. Annet-Badel (Sporting-Club de Nîmes), Edfrennes (Excelsior A.C. Roubaix), Boulton (R.C. Roubaix), Lecat (Ol. de Marseille), Fontaine (C.A.Paris), Wyler (F.B.C. Sochaux), Odorico (Stade Rennais).

2° Membres désignés par le Bureau fédéral: MM. Gambardella, Durand, Chavannes, Jeandin, Jean-Bernard Lévy, Hanot, Poisignon.

CYCLISME

LE CLASSEMENT GÉNÉRAL DU TOUR D'ITALIE

Rome, 4 juin. — Le classement général du Tour d'Italie cycliste s'établit comme suit après la 16me étape : 1. Bergamaschi, en 87 heures 48 min. 56 sec.; 2. Martano, 3. Cecchi, 4. Olmo, 5. Guerra, 6. Bertoni, 7. Archambaud, 8. Binda, 9. Introzzi, 10. Bartali.

Classement des Français : 7. Archambaud, 18. Debenne, 24. Level, 31. Gabard, 42. Bernard, 43. Le Goff, 47. Leducq, 49. Cloarec, 57. Lauck, 60. Vietto, 61. Buttafochi, 68. Cornez.

BOXE

Le Français Lenglet est battu à Londres

Londres, 4 juin. — Mardi soir, à l'Albert Hall, dans un match de boxe, catégorie poids lourd, le Sud-Africain Don Mac Corkindale a battu le Français Lenglet aux points.

Renseignements commerciaux

du 4 juin 1935

COTONS

Termes	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible ...	11.60	12.00	11.50	11.90
Juin	—.—	—.—	11.11	11.51
Juillet	11.13	11.51	11.13	11.51
Août	—.—	—.—	11.03	11.41
Septembre ...	—.—	—.—	10.93	11.35
Octobre	10.87	11.20	10.83	11.25
Novembre ...	—.—	—.—	10.85	11.26
Décembre ...	10.94	11.24	10.87	11.28
Janvier	10.98	11.28	10.90	11.34
Février	—.—	—.—	10.94	11.37
Mars	11.05	11.35	10.98	11.42
Avril	—.—	—.—	10.99	11.43
Mai	11.08	11.39	11.00	11.45

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 4.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 7.000; France et Continent, 5.000; Japon et Chine, nulles.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres : Sur Paris, 74.36; sur Bruxelles, 289.80; Esc. hars banque, 0 9/16, 0 5/8; Prêt à court terme, 0 1/4, 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 6.59 1/4; sur Londres, 4.96 1/4; Cab. transf. 4.9350; sur Bruxelles, 16.73.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 335; A terme : Sur juillet, 236; septembre, 243; décembre, 250; janvier, 235. — Ventes, 3.600 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 4 juin. — Pour le second jour consécutif de gains allant jusqu'à trois dollars, ont été enregistrés sur le Stock-Exchange. Une calme, mais persistante avance, a suivi les prévisions de développements constructifs, à Washington les vendeurs éventuels montrant par ailleurs quelque timidité et préférant rester dans l'expectative. Les ventes se sont élevées à 870.000 actions. L'ouverture était ferme. Un sentiment haussier a prévalu dans la matinée, les opérateurs essayant d'anticiper quelques bonnes nouvelles de la Maison Blanche en rapport avec une résurrection du mouvement de restauration. Le résultat fut un marché calme et en hausse, les gains d'un point étant nombreux. Un bon appui a été accordé dans l'après-midi aux chemins de fer, aux pétroles, aux produits chimiques et aux tabacs, mais les utilités et les valeurs minières ont été hésitantes. Le marché a été légèrement influencé par les nouvelles du jour sur la situation commerciale, mais les observateurs pour la plupart, faisaient des pronostics de hausse modérée. Les gains se sont bien maintenus dans les dernières opérations et la clôture a été ferme.

La présentation des drapeaux aux troupes à Londres

La cérémonie annuelle de la présentation aux troupes des drapeaux à l'occasion de l'anniversaire du roi George V, s'est déroulée solennellement à Londres.

UNE VUE GÉNÉRALE PENDANT LE DÉFILÉ. (Ph. N.Y.T.)

Le Congrès national des mutilés et invalides du travail va se tenir à Metz

Le quatorzième Congrès de la Fédération nationale des Mutilés et Invalides du Travail, dont le siège social est à Saint-Etienne, va se tenir du 9 au 16 juin, à la salle Fabert, place de la Préfecture, à Metz.

Ces assises revêtiront une très grande importance en raison du grand nombre de délégués qui y représenteront les 86 groupements départementaux, les 1.400 sections locales et les 130.000 adhérents que compte la Fédération, ainsi que des nombreuses personnalités qui y assisteront, parlementaires, représentants des organisations ouvrières, des associations de victimes de la guerre et associations diverses, des représentants des fédérations étrangères, etc..., etc...

Au cours du congrès seront traitées les questions concernant: les accidents du travail, les Assurances sociales, les lois d'assistance, etc., etc...

— Le Pape a reçu le P. Jean-Baptiste Frey, supérieur du Séminaire français de Rome, qui lui a présenté les élèves de ce Séminaire.

— A Marseille, M. Minnard, juge d'instruction, a mis en liberté provisoire le professeur Hanhart, de Zurich, arrêté à Alger puis ramené à Marseille, sous l'inculpation d'espionnage. Cette mesure, affirme-t-on au palais, ne préjuge en rien au fond de l'affaire.

— Un avion de chasse de l'aéroport italien de Ciampino, piloté par le sergent Cipriona, s'est écrasé sur le sol durant des exercices de vol. Le pilote, qui n'a pu se servir de son parachute, est décédé.

— L'amiral Sir Charles Madden, ancien chef de l'état-major naval britannique, ancien premier lord de la mer, transporté dans une clinique de Londres, à la suite d'un empoisonnement du sang, est dans un état grave. Il est dans le coma depuis plus de 24 h.

— Lord Carson, qui souffrait depuis plusieurs jours d'une broncho-pneumonie, est dans un état très grave. Lord Carson a été premier lord de l'amirauté en 1917 et ministre sans portefeuille dans le cabinet de M. Lloyd George. Il a participé aux négociations du traité de Versailles. Il est âgé de 81 ans.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 5 juin :

Aujourd'hui: sainte Hélène; demain, saint Claude.

Soleil: Lever, 4 h. 52; coucher, 20 h. 47.

Lune: Nouvelle du 1er juin; premier quartier le 9.

Bulletin météorologique pour la journée du 5 juin (Région Nord): Faiblement orageux; ciel très nuageux, avec alternances d'éclaircies et d'averses orageuses; vent de Sud-Ouest, faible à modéré, tournant Ouest et devenant assez fort sur les côtes; le maximum de température sera sans grand changement sur celui de la veille.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 h. à 11 h., au Groupe d'écoles Linné (entrée par la rue Fugère prolongée); de 16 h. à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Bains municipaux: Piscine: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 20 h.

Le projet de loi sur la réglementation du démarchage pour le placement des valeurs mobilières

La Chambre de Commerce demande qu'il ne soit pas étendu aux opérations à terme effectuées dans les Bourses de commerce

Voici le compte-rendu sommaire de la dernière séance de la Chambre de commerce de Roubaix :

Un projet de loi sur l'interdiction du démarchage est pendant devant les Chambres depuis plusieurs années.

Dans sa séance du 24 mars 1931, la Chambre des Députés l'a adopté, mais uniquement en ce qui concerne les valeurs mobilières.

Ce projet a ensuite été transmis au Sénat et communiqué à la Commission de législation civile et criminelle de cette Assemblée. Le rapporteur de celle-ci a présenté, le 17 mai 1934, un premier rapport, où il s'en tenait aux valeurs mobilières. La Commission des Finances du Sénat fut appelée, à son tour, à se prononcer. De ses observations et des discussions qui suivirent, résulta un nouveau rapport, présenté le 26 mars 1935, à la Commission de législation. Celui-ci étend aux opérations à terme, dans les bourses de commerce, l'interdiction du démarchage.

Il importe certes, que les pouvoirs publics soient mis en possession d'armes suffisantes pour prévenir et réprimer l'escroquerie qui a été pratiquée sur une large échelle, depuis un certain temps, par des démarcheurs plaçant dans le public des titres sans valeur. Mais il n'y a aucunement lieu d'assimiler à ces procédés louches les méthodes nécessaires à la gestion d'affaires saines.

Au surplus, la nature des affaires faites en Bourses de commerce, exige un contact permanent entre les courtiers et leurs clients.

Cette grave atteinte que l'on voudrait porter à la liberté du commerce risquerait d'aboutir à rien moins qu'à la fermeture des Bourses de commerce.

Or il est presque superflu de rappeler l'utilité des marchés à terme de marchandises. Nombre d'industries, notamment celles de la laine et du coton, ne sauraient se passer de leurs services. Dans une période d'incertitude monétaire et économique comme celle que nous traversons, on ne saurait, moins que jamais, envisager d'ôter au commerce et à l'industrie la possibilité de se couvrir contre les risques d'effondrement des cours, par des achats à terme.

En conséquence, la Chambre de commerce de Roubaix émet le vœu que le Parlement s'en tienne au texte primitif du projet de loi réglementant le démarchage, en vue du placement de valeurs mobilières, sans l'étendre aux opérations à terme effectuées dans les Bourses de commerce par les courtiers et commissionnaires qualifiés.

Etablissement de taxes nouvelles sur les industries du bois. — La Chambre de commerce a été informée que le Comité supérieur du bois a élaboré un projet d'aménagement de la production forestière et du bois, comportant la création de taxes nouvelles d'un rendement escompté de 12 millions.

En bref, « à l'abri de la barrière des contingentements, des droits de douane et des taxes sur les licences, dressée contre les bois étrangers », on propose d'aménager le marché du bois, pour lutter contre la concurrence des matériaux de remplacement, en créant des taxes d'un montant annuel de 12 millions, qui, bien que prélevés « hors budget », seront évidemment payées en définitive par le consommateur.

Il saute aux yeux que c'est là une mesure paradoxale et l'on ne voit pas bien comment le commerce du bois pourra être amélioré en augmentant des prix de revient, reconnus déjà trop élevés.

La partie effective du projet constitue un programme, d'ailleurs très rationnel, d'organisation du marché du bois, mais qui présente un caractère purement corporatif et ne nécessite aucunement un budget de 12 millions.

En fait — et le texte du programme le dit expressément — il ne s'agit de rien autre que d'établir un régime de subventions.

Il n'est pas besoin de refaire une démonstration, qui figure dans plusieurs de nos délibérations antérieures, pour établir que cette mesure est à proscrire formellement.

En conséquence, la Chambre de commerce de Roubaix, s'associant au vœu de la Chambre de commerce de Valenciennes, demande que soit repoussé tout projet de création de taxes nouvelles sur les bois.

NOS GRAND'MÈRES

avaient toujours chez elles un flacon d'Elixir antiglaireux du Dr Guillié contre les maladies dues aux glaires et à la toux, l'asthme, rhumatismes, etc. Il faut suivre ce bon exemple. 15 fr., tes Pharm. 333164

De grandes fêtes se dérouleront à la Pentecôte dans les quartiers du Fresnoy, de la Mackellerie et du Luxembourg

Samedi, dimanche et lundi, les quartiers du Fresnoy, de la Mackellerie et du Luxembourg seront en liesse. Nous avons déjà dit qu'un comité particulièrement actif avait mis sur pied un vaste programme des fêtes qui durueront trois jours. Tout a été prévu pour que ces fêtes obtiennent le plus grand succès. Variés, amusant et copieux, le programme plaira à tous, et ceux qui se rendront à la Pentecôte dans ce secteur sont assurés — pour peu que le temps veuille bien se mettre à l'unisson — de passer des heures agréables.

Voici le programme de ces trois journées de fêtes :

SAMEDI 8 JUIN

A 15 h. 30. — Course de vélo-moteur, 20 kilomètres, 300 fr. de prix. Itinéraire (cinq tours) boulevard d'Armentières, rue Cuvier, de la Mackellerie, de Béthune, du Luxembourg, de Mouvaux, de Roubaix, du Fresnoy, de l'Ouest, d'Alsace.

A 17 h. — Angle rues Cuvier et Gounod, Gymkana motocycliste, manèbre réservé à tout possesseur de moto vélo-moteur.

A 20 h. — Retraite aux flambeaux, avec le concours de l'Harmonie « Les Enfants » et un groupe de musiciens. Rassemblement à l'école maternelle, rue de Cuvier, à l'angle des rues de Béthune et Jean-Jaurès, au passage de la retraite sur place, départ d'un ballon. Distribution de gâteaux et de friandises aux enfants participeront à la retraite aux flambeaux.

DIMANCHE 9 JUIN

Concours d'étalages et de décorations maisons et cours.

A partir de 9 h. — Concours gratuit de ballonnets, 100 fr. de prix. Inscription et remise des ballons au siège: école maternelle, rue de Rome.

A 10 h. 30. — Réception au siège des sociétés: les Gilles de Jeumappes, les Joyeuses de Vennes de Liège, le Corps des pompiers de Lauze.

A 11 h. — Promenade spéciale dans le secteur par la Fanfare Gymnastique Nord-Touriste.

A 14 h. — Réception de la Musique de Roubaix et du Comité des fêtes, par le Comité organisateur.

A 14 h. 30. — Formation du cortège navalesque: chars, musiques, groupes divers. Rassemblement à l'école maternelle, rue de Rome, secteur du Fresnoy; 2me secteur, Groupe B: secteur Luxembourg et Mackellerie. Itinéraire du cortège: rues de Mouvaux, du Luxembourg, de Pas-de-Calais, de la Mackellerie, de la Fresnoy, du Luxembourg, de l'Ouest, des Vosges, de Lorraine, d'Alsace, boulevard d'Armentières, rues Cuvier, de Mouvaux, d'Italie, de Hanes, Cuvier, Jeanne. — A l'issue du cortège navalesque et concert musical, jugement des jurys pour les [illegible]